

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

HEBDOMADAIRE.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

L'Assemblée Législative

SAINT-JEROME, SAMEDI 13 JUIN 1908.

MERCI A TOUS

A MESSIEURS LES ÉLECTEURS DU
COMTÉ DE TERREBONNE

Du fond du cœur je viens offrir mes remerciements aux amis qui ont soutenu ma candidature dans Terrebonne.

Ils ont travaillé comme des hommes, comme des citoyens, au relèvement du comté de Lafontaine, de Morin, de Masson, de Chapleau.

Une corruption éhontée a triomphé de leurs efforts et maintenu le comté dans les voies où l'ont placé en 1900, des méthodes jusqu'alors inconnues et qui enseignent au peuple, de haut en bas, que la politique c'est l'argent et les avantages matériels qui découlent du pouvoir.

Nos assemblées magnifiques partout, nos discussions appuyées sur des documents authentiques, nos orateurs, sérieux et s'adressant, de bonne foi, à une population composée aux neuf dixièmes de citoyens honorables, le sentiment général qui se dégagait de partout en faveur d'un homme inattaquable contre un autre homme tombé en discrédit auprès de son propre chef, M. Gouin, les triomphes oratoires obtenus par ce grand tribun qui a nom Théo. Maréchal, l'opinion des moins enthousiastes me concédant le succès, tout cela jusqu'aux trois derniers jours de la lutte, nous promettait un succès éclatant.

Rebuté par son chef M. Gouin, M. Prévoist porta sa cause jusqu'à Ottawa et obtint le secours qui lui assurait le triomphe malhonnêtement acquis dont il s'exalte maintenant comme s'il était dû à ses vertus et à sa popularité. Rejeté par M. Gouin, il cherche dès maintenant à se coller aux flancs de M. Bourassa qui en pense ce qu'en pense M. Olivar Asselin son fidèle truchement. Il y a des victoires qui déshonorent et il y a des défaites qui relèvent. Celui qui dès le début de la lutte me faisait offrir d'ignorer l'emploi de toute action corruptrice, en argent en cabale, ou en liqueurs alcooliques, s'est vu battu, à un moment donné, et a vite oublié ses engagements de la première heure.

Il doit son triomphe à \$6,000.00 en argent sonnante et en whiskey coulant, à \$6,000 d'argent de colonisation, en partie placé à Ste-Thérèse sur le coteau

de sable et ailleurs dans de vieilles paroisses et à, au moins \$30,000 de blagues futures, \$30,000 de blagues passées sous forme de pont de péage comme à Terrebonne.

Il le doit aussi, bien plus qu'au peuple, à ces bons bourgeois, dont la fortune a été faite par le parti conservateur, qui s'en moquent maintenant, le passé ne comptant plus, et s'imaginant que le pouvoir de demain ressemblera au pouvoir d'aujourd'hui, qui parle si bien à toutes les convoitises, à toutes les âpretés de l'égoïsme d'argent.

Jamais une lutte n'a été menée comme celle-ci et conduite d'après le sentiment de respect à l'électorat indépendant que j'ai nourri de tout temps, malgré tout et que je nourris encore, en dépit de toutes les lassitudes morales que j'ai bien droit d'éprouver, à la suite de l'étrange victoire de mon antagoniste. En toute occasion, chez les orateurs, les W. B. Nantel, les de Martigny, les Beaulieu, les Rochon, un désir sincère d'instruire, d'éclairer le peuple, a prévalu, et le comté de Terrebonne peut être fier de posséder autant d'hommes éloquents et absolument au fait des questions, qui lui feront honneur, à l'avenir en toutes circonstances et se verront sûrement confier la tâche, de nous représenter dans les Chambres parlementaires, ou à la tête de nos assises judiciaires.

Le distingué rédacteur de la LA NATION, M. Victor Léonard avocat, a droit à toutes nos félicitations.

Merci à tous mes organisateurs qui se sont multipliés sur tous les points du comté pour obtenir une victoire que nous ont arrachée l'argent, la duplicité et l'audace dans des promesses impossibles.

Je reste à Terrebonne, dans Terrebonne, inébranlablement fixé par l'amour du sol natal, par l'honneur et la gloire d'un passé, qu'aucun autre comté ne peut éclipser, et par l'espoir invincible que des jours meilleurs lui-ront prochainement pour ceux qui se seront obstinés dans le chemin de la foi en l'avenir d'un Canada pour les Canadiens et en la grandeur d'une province essentiellement forte par les traditions, les mœurs, la religion, et à laquelle on peut appliquer cette profonde parole que le curé Labelle avait faite sienne *Pater meus agricola*; mon Père

notre Père, honorait la terre de son culte. C'est là qu'est le salut pour notre race.

Quant à moi je me console de tout et je prie mes dignes et fidèles amis d'en faire autant.

J'ai eu tort, tous ensemble, nous avons eu tort de croire que l'on pouvait encore dans Terrebonne, faire une élection, sur un programme politique. L'argent a parlé plus fort que la raison.

Encore une fois, merci, merci à tous.

Saint-Jérôme, 10 juin 1908.

G. A. NANTEL.

Une interview avec l'honorable M. Nantel

L'hon. M. Nantel était à St-Jérôme, jeudi, pour rencontrer les officiers de son comité central d'organisation et les remercier de leurs bons offices au cours de l'élection.

—Que pensez-vous du résultat de Terrebonne? Lui avons nous demandé.

—J'ai eu tort de croire que dans le comté de Terrebonne, on pouvait encore faire une élection sur le mérite d'un programme politique.

—Et du résultat général?

—M. Gouin va se trouver à faire face à une opposition vigilante et vigoureuse conduite par M. Bourassa. Si celui-ci s'attache à la politique provinciale, et s'attèle—je ne puis trouver d'expression plus propre à rendre ma pensée—au règlement des grosses questions de l'administration des terres de la Couronne, de l'occupation de nos terres libres par des colons libres, de l'instruction parmi les classes rurales, c'est-à-dire du relèvement et de la généralisation de l'instruction primaire, du haut enseignement agricole au moyen d'écoles d'agriculture de premier ordre, telles qu'on les trouve dans les pays avancés, à Ontario, par exemple, il rendra au pays le plus grand service que l'on peut attendre d'un patriote et d'un homme politique ayant de grandes visées et des ambitions supérieures aux ambitions terre-à-terre de l'esprit de parti. Il ralliera aisément les meilleurs esprits et placera enfin sur son véritable terrain la politique provinciale qui n'est plus qu'une affaire de patronage, et de dé-

penses irréfléchies. Il se haussera, par le fait, au rang des plus sages réformateurs auquel sa race devra une gratitude infinie.

Pour cela il rencontrera des obstacles inénumérables qu'un esprit supérieur et une énergie à toute épreuve peuvent seuls renverser.

Et M. Jean Prévoist?

M. Prévoist prépare depuis longtemps son évolution; il a fait des manœuvres aux chefs conservateurs et après bien des façons, plus ou moins déguisées, au cours de la dernière élection, il ne se gênait pas à Ste-Rose, mardi dernier, de se prononcer contre M. Gouin, qu'il voue aux gémonies par pour l'avoir mis à la porte à coups de pieds dans le d.... Il aura quelque misère à se faire accepter par M. Bourassa et encore davantage à se réconcilier avec le parti conservateur qu'il a de tout temps abominé.

—Et vous même?

—Je retourne à ma colonisation dans La Presse ou je trouve le meilleur véhicule de ma pensée colonisatrice, c'est-à-dire l'organe le plus puissant de la réforme des lois et surtout des méthodes nécessaires à l'établissement des nôtres sur les terres superbes que possède la vieille province de Québec. Il faut concentrer nos forces vives chez nous au lieu de les voir se disperser dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest.

Après la bataille

La lutte provinciale est enfin terminée.

Comme la majorité de l'électorat le prévoyait, vu la faiblesse numérique de l'opposition, le gouvernement Gouin a été de nouveau porté au pouvoir, l'opposition doubiant et un peu plus l'effectif qu'elle comptait à la dernière législature.

Mais l'administration est atteinte au cœur même et le travail ne sera pas long maintenant.

Tout en regrettant d'une manière particulière la défaite de notre candidat l'hon. M. Nantel que nous aurions vu revenir à Québec avec une si vive satisfaction, défaite dont nous reparlerons, et celle de tous les autres vaillants qui sont restés sur la brèche, nous nous réjouissons avec toute la population bien pensante de la province,

de la rentrée de M. Henri Bourassa dans le parlement de Québec.

Il est indéniable que l'intérêt le plus attachant de la lutte d'hier s'est porté avec une extraordinaire intensité sur la division St-Jacques de Montréal, où M. Bourassa était aux prises avec l'hon. M. Gouin, le premier ministre de la province de Québec.

Le vaincu de Bellechasse, ou mieux, la victime que l'on a tenté d'immoler en holocauste à la virginité de Turgeon, et sur laquelle tous les créchards ministériels ont piétiné avec rage est ressuscitée, est sortie triomphante des urnes de St-Jacques.

Et non seulement des mille et des mille personnes massées dans les rues de Montréal ont salué avec un enthousiasme délirant cet événement, mais partout dans la province partout où il s'est trouvé des hommes libres, ils ont acclamé la nouvelle de l'élection de Bourassa.

C'est la revanche, et qu'elle a dû faire de mal au cœur de M. Gouin!!

Le chef des traîtres méritait cette justice imminente, et elle a dû empoisonner cruellement le succès de son parti.

Le 8 juin a été le premier jour de la rétribution, les autres viendront, et ils vont venir vite.

Pour nous de Terrebonne la dernière lutte qui s'est déroulée sur notre propre champ de bataille, est bien propre à nous faire nous demander où nous allons.

La défaite du regretté L. A. Chauvin en 1900 suivie de celle de l'hon. M. Nantel un mois ou deux après avait été le résultat d'une campagne de corruption, d'une débauche dont jamais le comté de Terrebonne n'avait encore été le théâtre; celle d'hier en est la répétition.

Personne n'osera dire que ce sont là les plaintes vaines de vaincus dépités. C'est malheureusement l'expression de la trop exacte vérité.

Ceux qui ont vu, et ils sont nombreux, ont été écoeürés. Mais pour le plus grand malheur du comté de Terrebonne les écoeürants sont précisément ceux qui font pencher la balance et qui détruisent l'influence des écoeürés.

Les promesses illégales, l'argent et le whiskey ont fait leur œuvre. Tant pis! Mais nous, nous nous en lavons les mains, car nous avons fait notre devoir.

LIMONDON.

CORRUPTION OFFICIELLE

En pleine campagne électorale, au plus fort de la lutte, le gouvernement sentant que bon nombre de comtés lui glissaient des mains accordait par simple décret ministériel, sans consulter les chambres pour \$200,000 de travaux publics.

C'est de la canaillerie officielle, et c'est cette malhonnêteté qui a permis à des politiciens du calibre de Jean Prévost d'escamoter à nouveau le mandat de leur comté.

C'est ainsi que dans le comté de Terrebonne jeudi, vendredi et samedi des hommes étaient engagés et travaillaient les chemins dans les paroisses de St-Jovite, St-Faustin, Ste-Marguerite, Ste-Lucie, Ste-Adèle, Ste-Thérèse etc.

Le candidat libéral a-t-il réellement reçu des ordres à cette fin du ministre de la colonisation, ou ces ordres émanaient-ils de son officine à lui, c'est ce qu'il intéressait de savoir.

A tout événement des argents ont été ainsi distribués par cent, deux cents, trois cents dollars sous prétexte de faire des travaux dans les chemins.

Y avait-il urgence à ce point? Non.

A la dernière session qui se terminait il y a à peine deux mois, le gouvernement Gouin fit mettre au crédit des ponts en fer \$50,000, croyant que cette somme serait suffisante pour ne pas perdre de terrain dans les comtés regardés comme douteux.

Il n'y avait pas urgence puisque les chambres venaient d'être dissoutes.

Il n'y a pas à sortir de là ce décret du gouvernement Gouin, c'est de la corruption officielle, au moyen de laquelle l'on a réussi à sauver plusieurs comtés, entre autres celui de Terrebonne.

De telles canailleries mériteraient pourtant la condamnation de l'électorat, s'il pouvait en mesurer les conséquences.

Balais électrique

Si notre confrère de St-Jérôme sort son coq pour chanter la victoire de Québec, il serait juste qu'il exhibe un coq mort pour commémorer le résultat des élections de la province d'Ontario où ses amis n'ont pu conserver que dix sept sièges sur cent six. Soit une majorité de 72 pour le gouvernement conservateur de M. Whitney.

Le gouvernement d'Ontario regardé comme le plus progressif, le plus honnête de toutes les administrations provinciales méritait ce témoignage éclatant de la confiance populaire. Il a à son crédit des œuvres qu'il ne craignait pas de montrer au peuple, comme sa politique en matière d'instruction publique, sa politique d'exploitation des mines, son administration du domaine public.

Et rien pour obscurcir cette politique de progrès, pas un scandale, pas une tache sur son blason. Aussi le gouvernement d'Ontario n'a-t-il pas craint d'aller au peuple bravement, appuyé sur ses seuls rites. Il a fait appel aux électeurs de tous les comtés le même jour contrairement en cela à M. Gouin qui se réservait soigneusement quatre comtés pour le cas où il y aurait eu division trop égale.

Les traîtres n'ont jamais été braves. La tactique de M. Gouin n'a surpris per-

sonne. Sa décision d'en appeler au peuple le même jour que M. Whitney était encore une preuve de lâcheté et la démonstration du fait qu'il craignait le verdict populaire. Bref la victoire du gouvernement d'Ontario est un triomphe, c'est l'expression franche de la volonté populaire.

Dans la province de Québec au contraire le gouvernement Gouin en dépit de sa majorité, est tombé en discrédit et la meilleure preuve en est dans le fait que le gouvernement a été battu dans la division électorale de St-Jacques, la division la plus généralement éclairée et l'une des plus populeuses de la province.

M. Gouin était élu dans St-Jacques en 1900 à une majorité de trois mille voix il vient d'y être battu par M. Bourassa malgré tous les moyens éhontés que son organisation a mis en œuvre pour l'écraser.

Le gouvernement Whitney a la confiance absolue de l'électorat de la province d'Ontario; celui de M. Gouin paraît avoir sauvegardé ses positions, mais à force de corruption. Aussi la fin n'est pas loin.

L'AMOUR

Moyen scientifique absolument sûr, rapide et infailible de gagner l'affection du sexe opposé envers et contre tous. Ce moyen est basé sur les nouvelles et merveilleuses propriétés de la RADIO-MAGNÉTITE. Pour renseignements complets envoyer 10c. au Professeur Karr, boîte 219 B. P.; Montréal.

LA MEILLEURE POLITIQUE

à suivre pour devenir riche, c'est de faire de l'épargne.

BANQUE D'HOCHELAGA

prendra soin de vos économies et les fera fructifier en vous payant l'intérêt sur vos dépôts

Quatre fois par année.

Votre argent est toujours à votre disposition; vous pouvez le retirer en tout temps, sans avis.

Que votre compte soit considérable ou de peu d'importance, il sera accueilli avec le même empressement et recevra la même attention.

DIRECTEURS DE LA BANQUE:

MM. F. X. ST-CHARLES, Président.
ROBT. BICKERDIKE, Vice-Président
HON. J. D. ROLLAND, J. A. VAILLANCOURT, A. TURCOTTE, E. H. LEMAY, J. M. WILSON.

Capital autorisé \$4,000,000
Capital payé 2,500,000
Fonds de réserve 2,000,000

Banque d'Hochelaga.

SAINT-JEROME.

Alex. Lefort,
GERANT.

J. A. Beaulieu

AVOCAT

Bureau Édifice LA PRESSE,
Rue St-Jacques, Montréal
Sait toutes les cours du district
de Terrebonne.

NANTEL & ROCHON

Avocats

ST-JEROME, CO. TERREBONNE

J. V. Léonard

AVOCAT

ST-JEROME, CO. TERREBONNE.

TEL. BELL No. 60.

L. L. Legault, B.C.L.

AVOCAT

LACHUTE, Que.

Geo. N. Fauteux

Notaire

ST-EUSTACHE

Argent à prêter et très bons placements sont constamment offerts.

J. Albéric Sigouin

NOTAIRE

Commissaire de la Cour Supérieure District de Terrebonne.

\$10,000 ARGENT A PRÊTER

161 Rue St-Georges. ST-Jérôme

HOTEL DU NORD

C. BONENFANT, Prop.

Accommodation de première classe pour voyageurs.

Spécialité: Table de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Tél. Bell No. 74. ST-JEROME, P. Q.

HOTEL BELLEVUE

P. LAPOINTE, Prop.

Accommodation de première classe pour voyageurs.

Voitures à tous les trains. Vins, Liqueurs et cigares de choix.

1 P. No. 65. ST-JEROME, P.

Hotel du Marché

CHS. GAUTHIER, PROP.

Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Près du Marché, ST-JEROME, P. Q.

HOTEL C. P. R.

E. LADOUCEUR, PROP.

Chambres et Pension de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Près de la gare, ST-JEROME, P. Q.

Hotel St-Jérôme

JOS. DEBIEN, PROP.

Chambres et pension de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Deux beaux chevaux gris pour mariages et comparages.

COIN ST-GEORGES ET CONCEPTION
ST-JEROME, P. Q.

Dr. P. E. BOUSQUET

SPECIALISTE

(Attaché de la Clinique de l'Hôtel-Dieu.)

Maladies des Yeux des Oreilles

du Nez et de la Gorge.

101 rue St-Denis, - MONTRÉAL

TELEPHONE BELL 2524 2527

Heures de Consultation: 2 à 6 hrs. l'après-midi.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Village de Ste-Thérèse de Blainville

A une séance du Conseil Municipal du Village de Ste-Thérèse de Blainville tenue aux lieux et heures ordinaires de ses sessions, samedi, le sixième jour du mois de juin mil neuf cent huit, à laquelle sont présents M. Hormidas Deschambault, maire, et MM. Jos. Baucage, Damase Clouthier, Edmond Dubois, George Charbon et Edmond Labonté, conseillers, formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire, le secrétaire donne lecture d'une requête présentée par Chs. Langlois, président de la "Dominion Furniture Manufacturing, Co. Limited, qui se lit comme suit :

ATTENDU que par acte passé devant Mre J. E. Desjardins notaire, le 15ème jour de septembre 1902, tous les droits et privilèges de la "Ste-Thérèse Furniture Bedding Manfg. Co. Limited, résultant du règlement No 4 de la Corporation du Village de Ste-Thérèse de Blainville tel qu'adopté par le conseil du dit Village, le 14ème jour de septembre 1899 : dûment ratifié par les électeurs et approuvé par son honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil, ont été, avec le consentement et l'approbation de la dite Corporation, transportés à la "Dominion Furniture Manuf. Co. Limited et acceptée par cette dernière

ATTENDU que le ou vers le 3ème jour d'août 1907, la fabrique et les autres bâtiments de la dite Dominion Furniture Manuf. Co. Limited avec tout leur contenu ont été détruits par le feu.

ATTENDU que la dite Compagnie a demandé à la dite Corporation de modifier certains termes du règlement et du dit acte de transport et de lui accorder une extension de l'exemption de taxes qui y est mentionnée, la dite Compagnie s'obligeant en retour, à commencer immédiatement et à compléter, sous le plus court délai possible, la reconstruction de la dite fabrique et des autres bâtiments dans les limites du dit Village et d'y installer tout l'outillage et les machineries nécessaires au fonctionnement de la dite compagnie, tels bâtiments avec les machineries qui y seront installées devant avoir une capacité égale et être d'une valeur au moins égale aux bâtiments et au matériel de la dite Compagnie détruits par le feu.

En conséquence, il est ordonné et statué par règlement du conseil, ce qui suit : Règlement No

1°—La Corporation du Village de Ste-Thérèse de Blainville, accorde, par les présentes, à la "Dominion Furniture Manfg. Co. Limited" une exemption de toutes taxes et contributions foncières pour une période de dix ans, à commencer à courir après l'expiration de la période de l'exemption fixée par le règlement No 4

Il est bien entendu entre les parties que le temps que la manufacture n'a pas été en opération depuis 1899 ne sera pas compté sur les quinze années déjà accordées en vertu du règlement No 14 (article 14), ainsi que pendant les dix années accordées par le présents règlement.

2° La Corporation du village de Ste-Thérèse de Blainville autorise et permet à la dite Compagnie de meubles de s'approvisionner d'eau à la rivière jusqu'à ce qu'un aqueduc soit construit par un particulier avec un privilège exclusif déjà accordé ou par la Corporation, si l'aqueduc est construit par un particulier, ou par une compagnie munie d'une franchise déjà existante, alors le permis deviendra nul et de nul effet à moins que la Compagnie de meubles ne s'entende avec le particulier ou la Compagnie ; d'un autre côté si la Corporation construit elle-même un aqueduc, alors le permis continuera à être en force pour une période devant finir avec l'exemption de taxes municipales comme dit ci-dessous et, à cette fin, de poser les tuyaux et conduits nécessaires de la dite rivière jusqu'à la dite manufacture par tous enbroits qu'elle croira les plus convenables, sur la longueur, la largeur ou au dessous d'aucune rues ou places publiques dans le but de poser ou réparer aucun des dits tuyaux aussi souvent qu'il sera nécessaire, mais avec l'obligation de remettre les dites rues et places publiques dans une condition aussi satisfaisante qu'elles se trouvaient, ces dits travaux devront être fait sans dommages, et s'il y en a, il seront à leurs frais et dépens, tel que de droit.

Au cas de l'établissement d'un système d'aqueduc ou d'approvisionnement d'eau par la corporation, la compagnie devra s'approvisionner d'eau pour boire et l'usage des privés pour les employés de la dite manufacture, au moyen d'un tuyau de pas moins de quatre pouces de diamètre, qui sera relié au plus proche conduit principal, tel tuyau devant être posé et entretenu par la dite compagnie à ses frais et dépens, la Corporation accordant, par les présentes, à la dite Compagnie, la permission nécessaire pour creuser les rues ou places publiques du dit village aux fins de poser ou réparer le dit tuyau, ou d'en faire le raccordement avec le dit conduit principal, et la Compagnie aura en tout temps droit de poser et relier au dit tuyau trois borne-fontaines (hydrants) dans un but de protection contre le feu, mais sous la condition que la dite Corporation aura en aucun temps et en tout temps la faculté de se servir des dites borne fontaines au cas de feu dans le voisinage et le coût de l'eau qui sera fourni à la compagnie de la manière ci-dessous décrite, n'excèdera pas \$50.00 par année et sera perçue et tiendra lieu de toutes taxes et cotisations pour l'installation ou l'entretien de tout système d'aqueduc public ou d'aucune taxe d'eau.

Au cas d'accident au conduit de la prise d'eau à la rivière, la compagnie aura le droit d'utiliser l'eau de l'aqueduc de la corporation, durant les réparations qui devront être faites avec diligence et à cette fin la compagnie devra en avvertir immédiatement la corporation.

3° La dite compagnie devra immédiatement, après la mise en force du présent règlement commencer et compléter, sous le plus court délai possible, la construction et la pose de l'outillage d'une manufacture en brique solide ou en ciment, sur la propriété qu'elle possède dans les limites du Village de Ste-Thérèse de Blainville. La dite propriété en y comprenant les bâtiments qui y seront érigés et l'outillage qui y sera installé, devra être d'une valeur d'au moins \$50,000.00.

4° La dite Compagnie devra continuer ses affaires sans interruption pendant douze années consécutives. La première année ne commencera que lorsque la dite manufacture sera en pleine opération, et remplira toutes les conditions du présent règlement et du règlement No 4 de la dite corporation.

5° Au cas où les propriétés de la compagnie seraient détruites par le feu ou par toute autre cause imprévue, ou au cas où les affaires de la dite compagnie deviendraient interrompues pour aucune raison en dehors de son contrôle, la cessation temporaire des opérations de la compagnie, en résultant ainsi, ne sera pas considérée comme une violation de la présente condition mais la période de temps durant laquelle les opérations de la compagnie seront ainsi suspendues ne sera pas comptée comme partie des dites douze années et pourvu que telle suspension d'opération n'excède pas le terme d'un an.

6° Aussitôt après la complétion de la construction des dits bâtiments, la compagnie consentira à la corporation du Village de Ste-Thérèse de Blainville une hypothèque au montant de \$15,000.00 sur son terrain, les bâtiments et l'outillage y attachée, comme garantie de l'accomplissement des obligations assumées par la dite compagnie, aux termes du présent règlement, du transport passé devant Mre J. E. Desjardins, notaire, le 15 septembre 1902 et du règlement No. 4 de la dite corporation et dès que la dite hypothèque lui aura été ainsi accordée, la dite corporation devra consentir une décharge et procurer main levée de l'hypothèque créée en sa faveur en vertu du dit règlement No. 4 et du dit transport, et affectant actuellement la propriété de la dite compagnie et celle de feu J. B. Waddell.

7° La compagnie devra, aussitôt après la complétion des dites constructions, faire assurer les dits bâtiments et leur contenu contre les accidents du feu pour un montant d'au moins \$15,000.00. Cette assurance sera faite payable à la dite corporation et les polices d'assurances seront transportées à cette dernière, et la dite compagnie devra, dans la suite, maintenir cette assurance sur les dits bâtiments au profit de la corporation, jusqu'à concurrence de sa responsabilité envers la corporation d'année en année, tel que ci-après mentionné, étant de plus expressément convenu qu'advenant que les dits bâtiments et leurs accessoires seraient détruits ou endommagés par le feu, la corporation recevra les argents des assurances à elle payable en vertu des polices qu'elle détiendra et gardera tels argents en fidéjussur pour les rendre ensuite à la dite compagnie si cette dernière reconstruit des bâtiments d'une valeur et d'une capacité au moins égale à ceux détruits et reprend ses opérations dans le délai d'une année de la date de l'incendie.

8° La responsabilité de la dite compagnie, au cas où elle manquerait de remplir tous les termes et conditions portés dans le dit transport, le dit règlement No. 4, et le présent règlement, consistant dans l'obligation de rendre et rembourser à la corporation les avances faites à la "Ste-Thérèse Furniture et Bedding Manfg Co. Limited, est, par les présentes, fixée à la somme de \$20,000.00, lequel montant, de même que l'hypothèque en garantissant le remboursement, seront réduits d'année en année à la fin de chaque année que la compagnie aura rempli toutes les obligations ci-dessus mentionnées de la manière suivante, savoir :

La corporation devra décharger la compagnie de \$5,000.00 aussitôt qu'elle aura commencé ses travaux de construction ensuite durant les premiers dix ans qui suivront le recommencement des opérations tel que ci-dessus prévu, à raison de \$1,000.00 par année durant la onzième année à raison de \$2500.00 et si, à l'expiration de la douzième année, la dite compagnie se trouve avoir rempli toutes les dites obligations et chacun d'elles pendant la dite période, la corporation consentira alors à la compagnie une quittance et main levée de l'hypothèque existant alors en sa faveur, sur l'immeuble de la compagnie, et une décharge complète et finale des obligations assumées par la dite compagnie en vertu du présent règlement.

9° Afin de faciliter la construction de la dite manufacture et la reprise des opérations de la compagnie, la corporation consent au transport en faveur de la compagnie et au retrait par cette dernière de la somme de \$15,000.00 étant la balance du bonus de \$20,000.00 présentement déposé à la Banque Molson à l'ordre conjoint de la dite compagnie et de la corporation, cette somme étant le produit de l'assurance sur la ci-devant manufacture de la compagnie, détruite par le feu, comme dit ci-dessus, ainsi que tous les intérêts accrus ou qui pourront accroître sur le montant du dit dépôt ainsi qu'il suit, savoir :

La somme de \$10,000.00 alors et aussitôt que les murs et le toit de la nouvelle manufacture auront été complétés, alors la dite compagnie devra donner à la corporation, en police d'assurance, des garanties au même montant que la somme retirée et le résidu de \$5,000.00 alors et aussitôt que la dite manufacture aura été complétée, et que l'outillage et les machineries y installés seront prêts à fonctionner.

Il est expressément convenu que quoiqu'elle permette le paiement du produit de l'assurance sur la ci-devant bâtisse de la compagnie, de la manière ci-dessus mentionnée, la corporation ne décharge, ni ne libère, en aucune façon, la compagnie de ses obligations envers la dite corporation en vertu du règlement No 4 et du dit transport ou de l'hypothèque qu'elle possède sur l'immeuble de la compagnie, pour garantir l'accomplissement des dites obligations, lesquelles subsisteront jusqu'au recommencement des opérations de la dite compagnie et jusqu'à ce qu'une nouvelle hypothèque ait été accordée pour garantir l'accomplissement des obligations incombant à la dite compagnie en vertu du présent règlement comme ci-dessus prévu.

10° Il est expressément convenu et entendu que si la compagnie désire en aucun temps emprunter de l'argent et donner sa propriété immobilière comme garantie, ou émettre des débetures garanties par telle hypothèque, ladite corporation devra, sur demande, accorder priorité d'hypothèque en faveur de toute personne ou personnes de qui la dite compagnie pourra ainsi emprunter, ou de l'administration (trustee) pour les porteurs de débetures au cas d'une émission de débetures, et telle priorité d'hypothèque sera consentie jusqu'à concurrence du montant de \$15,000.00 avec les intérêts, et sujets à l'accomplissement par la compagnie des obligations ordinaires contenues dans les hypothèques pour garantir le remboursement des prêts ou des émissions de débetures.

11° Les clauses portées dans le dit règlement No 4 de la dite corporation et dans le dit transport passé devant Mre J. E. Desjardins, notaire, le 15 septembre 1902, continueront d'être en force et viguer, sauf et excepté les modifications portées dans le présent règlement. La dite compagnie ne pourra ni céder ni transporter, à quelques personnes ou compagnie que ce soit, aucun des avantages qui lui sont accordés par le présent règlement, directement ou indirectement, sans le consentement de la corporation.

Le présent règlement, avant d'avoir force et effet, devra être approuvé par la majorité en nombre, et en valeur, des électeurs propriétaires des bien-fonds imposables de cette municipalité et par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil

(Signé) HORMIDAS DESCHAMBAULT, maire.

(Signé) C. Jérôme, Secrétaire-Trésorier

(Vraie copie) C. Jérôme, Secrétaire-Trésorier.

Je soussigné, C. Jérôme, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Village Ste-Thérèse, certifie que la copie du règlement ci-dessus est une vraie copie règlement passé et adopté par le dit conseil municipal le sixième jour du mois de juin mil neuf cent huit.

(Signé) C. JÉRÔME, Secrétaire-Trésorier

(Vraie copie) C. JÉRÔME, Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE
STE-THÉRÈSE DE BLAINVILLE

AVIS PUBLIC

Eet par les présentes, donné par C. Jérôme, secrétaire-Trésorier, que le conseil du village de Ste-Thérèse, à sa séance du vingt et unième jour du mois de mars 1908, a passé un règlement pour modifier certains termes du règlement No. 4 accordant un bonus à la manufacture de meubles, en date du 14 septembre 1899 et d'un acte de transport à la "Dominion Furniture Manufg. Co. Limited," en date du 15 septembre 1902.

Il est résolu, sur mot d'ordre de Damase Clouthier, secondé par Jos. Baucage, unanimement, que les électeurs municipaux de cette municipalité soient convoqués en assemblée publique dans l'endroit ordinaire où siège le conseil de la dite municipalité dans la salle du marché du dit village de Ste-Thérèse, samedi le vingt septième jour du mois juin mil neuf cent huit, à dix heures de l'avant-midi, jusqu'à quatre heures du soir, pour approuver ou désapprouver ce règlement.

Que les électeurs municipaux de cette municipalité soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement en la forme et manière voulue par le code municipal de la Province de Québec.

Donné à Ste-Thérèse, ce dixième jour de juin mil neuf cent huit.

(Signé) C. JÉRÔME, Secrétaire-Trésorier

(Vraie copie) C. JÉRÔME, Secrétaire-Trésorier.

ECHOS

Nous sommes tout spécialement heureux de la défaite de MM. Gendron ancien député du comté d'Ottawa et du Dr Bissonnette ancien député de Montcalm, les deux confrères de l'administration criminelle qui a vendu tous les droits des colons aux propriétaires de limites, n'ont eu que le juste sort qu'ils méritaient.

Lors de la classification des terres, ils n'ont pas même eu le cœur de nommer des représentants des colons et ils ont laissé ainsi classer, comme terres forestières, sans mot dire et sans protestation, des résidus de paroisses et des territoires absolument propres à la colonisation.

MM. Cousineau et Sylvestre les remplacent. Nous formulons le vœu très sincère qu'ils s'occupent, enfin patriotiquement, du sort des contrées et des populations qui leur est confié.

..*

Lundi soir après la réception des rapports du scrutin dans les différentes paroisses du comté, l'on nous rapporte qu'au comité central libéral, dans un discours qu'il y prononçait, un orateur s'écriait qu'il n'y avait qu'une paroisse d'éteignoirs, c'était St-Janvier.

Eteignoirs à St-Janvier, par ce que l'on a pas réussi à entamer la solide majorité conservatrice avec l'argent, le whisky et les promesses corruptrices depuis l'élection de 1900.

Eh bien nous, nous disons honneur à vous électeurs de St-Janvier qui avez le souci de votre dignité, qui vous rendez au bureau de votation pour y accomplir votre devoir de citoyen de cette province librement comme des hommes.

Ceux qui insultent qui bavent sur votre honorabilité ne mériteront jamais de recueillir vos suffrages.

Bravo électeurs de St-Janvier, vous êtes des hommes ! !

..*

Nous félicitons cordialement notre ami M. Philemon Cousineau qui vient d'être élu député de Jacques Cartier sur son adversaire M. C. A. Wilson.]

M. Cousineau qui n'est âgé que de 33 ans est déjà professeur de droit à l'Université Laval de Montréal.

..*

Nos amis de St-Jovite et St-Faustin apprendront aussi avec satisfaction que M. E. L. Patenaude avocat de Montréal qui est allé faire la campagne chez eux en 1904 vient d'être élu pour représenter le comté de Laprairie.

L'opposition suppléera à la quantité par la qualité.

..*

M. LAURIER.—Je crois que vous avez eu tort M. Bourassa de vous séparer de

notre parti et d'accepter de faire la lutte contre notre ami Gouin dans Saint-Jacques.

M. BOURASSA.—Pardon Sir Wilfrid, mais je crois avoir avec moi la jeunesse.

M. LAURIER.—En effet vous avez avec vous toute la jeunesse mais la jeunesse ne votera que dans dix ans.

M. Laurier s'est grandement trompé sur les droits de la jeunesse. Elle a droit de vote ; et M. Laurier qui a sacrifié les uns après les autres nos droits les plus précieux va constater une fois de plus aussitôt qu'il lui plaira d'en appeler au peuple que la jeunesse n'attendra pas dix ans pour lui faire comprendre que son parti mène notre pays dans une voie dangereuse.

..*

Des mystificateurs, voulant se payer leur tête à eux mêmes cherchent à répandre dans le public la nouvelle que M. Bourassa aurait adressé un télégramme de félicitations à M. Prévost sur sa victoire dans Terrebonne.

Pouah ! ! ! M. Bourassa féliciter M. Prévost. Ce serait laissez pour soulever le dégoût de toute la population honnête du comté.

Mais n'ayez crainte, qui connaît M. Bourassa et Prévost n'ajoutera jamais foi à un pareil canard.

..*

Dans le comté de Saint-Hyacinthe M. H. Bourassa et Morin ont égalité de voix, et l'officier rapporteur a en conséquence voté pour M. Morin jeudi. Sur 5339 voteurs inscrits sur la liste 4054 votes ont été donnés.

M. Bourassa et ses amis vont demander le décompte devant le juge sans délai.

Voici le rapport de M. J. Nault, l'officier-rapporteur :
Canada, Province de Québec,
District électoral de St-Hyacinthe.

Je, soussigné, Joseph Nault, officier-rapporteur pour le dit district électoral dans lequel la votation a eu lieu le 8 juin courant, ai procédé aujourd'hui le onze juin courant, à dix heures de l'avant-midi en présence de Henri Bourassa, candidat, et MM. V. E. Fontaine et L. A. Gendron, électeurs, et de M. Joseph Morin, l'autre candidat, et de M. F. X. A. Boisseau et Emile Morin, à l'élection parlementaire d'un député à la législature de Québec, pour ce district électoral, et au dépouillement des votes qui ont été respectivement donnés à chacun des candidats à la dite élection, et ai trouvé que le candidat Henri Bourassa a reçu à la votation à cette élection la quantité de deux mille vingt-sept voix et le candidat Joseph Morin la quantité de deux mille vingt-sept.

Et attendu qu'il y a ainsi égalité de voix pour chacun des dits candidats et que la loi m'impose le devoir de donner mon vote prépondérant, en conséquence, je déclare par les présentes que je donne ce vote en faveur de M. le candidat Joseph Morin, que je proclame élu.

Donné à St-Hyacinthe, ce onzième jour du mois de juin 1908.

(Signé) J. Nault, officier-rapporteur.

..*

Notre gluant confrère de Nominigüe, le *Pionnier*, ne sait trop que dire de Terrebonne, d'Ottawa et de Montcalm. Pour un organe de colonisation il est bien trop absorbé par le souci de savoir quel sera le plus fort demain, pour qu'on le prenne au sérieux.

Nous lui souhaitons de sortir enfin de son pot de colle forte, de secouer les ailes et de montrer un plumage net et frais qui puisse permettre à tous de dire s'il est oiseau ou souris.

La chevre et le chou

L'indépendance est une vertu bien dure à pratiquer pour un journal de parti.

A force de nager entre deux eaux, l'on finit par se noyer. C'est bien l'aventure qui vient d'arriver à *La Presse* dans sa campagne injuste, déloyale, méprisante même contre M. Henri Bourassa.

Elle veut maintenant reconquérir la faveur populaire. Mais nous ne croyons pas qu'elle y réussisse.

Nous reproduisons pour l'histoire ce que dit à ce propos *La Patrie*.

Pivotant sur les talons avec une aisance de saltimbanque, *La Presse* a exécuté hier une pirouette qui a fort amusé la galerie.

Pourtant, le spectacle n'est pas seulement risible ; il est à un autre point de vue pénible, en ce qu'il trahit un manque de sincérité absolu dans un journal qui prétend contribuer pour une part à renseigner le public.

Avant les élections de lundi la *Presse* disait :

Un ami nous écrit : "Bourassa fait du tapage, mais c'est de la tempête dans un verre d'eau. Ce n'est pas avec des minuties que l'on change l'opinion d'une province. Il aurait dû attendre de meilleurs temps, des circonstances plus favorables".

"Il faut l'admettre, ce fut la fatalité de M. Bourassa de mal choisir son heure et ses moyens. Pour n'avoir voulu écouter personne, pour avoir fermé l'oreille aux conseils d'hommes sages et expérimentés qui lui voulaient du bien, il court à sa ruine". (*La Presse* du 5 juin).

Et cet entrefilet ineffable :

"Nous ne commettons pas d'injustice à l'égard de Monsieur Bourassa en disant que l'assemblée inaugurale de sa campagne dans la division Saint-Jacques n'a pas eu, hier soir, le succès colossal que l'ex-député de Labelle en attendait.

La foule nombreuse, qui s'est réunie sur la place du marché St-Jacques, a écouté les orateurs avec une politesse glaciale. M. Bourassa lui-même a recueilli les applaudissements de quelques douzaines de personnes groupées autour de l'estrade ; mais la foule, qui se composait d'électeurs sérieux, est restée silencieuse.

"Cela veut dire que l'électorat bien pensant est déterminé à ne se point laisser prendre dans les fils d'araignée de l'éloquence démagogique de M. Bourassa est continuer.

"Le silence de la foule hier soir a dû faire réfléchir l'ex-député de Labelle. C'est le signe avant-coureur de la défaite qui l'attend lundi prochain". (*La Presse* du 3 juin.)

Le jour du vote, la *Presse* prophétisait :

"La foule se dispersa vers minuit après avoir acclamé à nouveau l'hon. M. Gouin dont la victoire aujourd'hui sera éclatante".

Elle avait dit auparavant :

"Jean Baptiste a vieilli depuis 1837. Et nous avons la conviction que les électeurs de la province, tenant compte de l'administration sage et prudente que M. Gouin lui a donnée, ne se laisseront pas entraîner dans un moment d'oubli par les appels incendiaires de l'ex-député de Labelle".

La Presse après l'élection

Hier, les élections avaient eu lieu et le résultat en était connu. Avec un imperturbable aplomb, la *Presse* a changé de corde et, sans autre transition, dit :

"Le résultat général, dans les élections d'hier, nous est agréable et celui de St-Jacques ne nous surprend pas. Il en est presque toujours ainsi du caprice populaire dans les grandes villes, et la *Presse* savait fort bien la tâche qu'elle entreprenait lorsqu'elle s'en prit à M. Bourassa. Si elle eut courtoisé la faveur populaire, elle aurait été pour lui, parce qu'elle n'ignorait pas le courant puissant qui le poussait.

"Nous ne sommes pas fâché que M. Bourassa s'en aille à Québec. S'il a une mission, il la remplira : nous avouons ne point la comprendre, mais lorsqu'il la réduira à l'état pratique, nous serons mieux en état ou de l'approuver ou de la combattre".

Cette attitude de girouette est essentiellement celle de l'organe de parti, pour qui l'optimisme doit être un des plus fermes principes électoraux.

Avant l'élection, le journal de parti doit se montrer certain de la victoire.

Survienne la défaite, il doit trouver moyen de s'en satisfaire, soit en réclamant une victoire morale, soit en déclarant, comme fait la *Presse*, qu'on savait bien qu'il en arriveraient ainsi et qu'on n'en est pas fâché.

Cette duplicité maladroite est supposée entretenir les courages des partisans.

En réalité, le public intelligent ne se laisse pas pendre à ce truc qui ne lui inspire que du mépris.

—Pour impressions de toutes sortes, adressez-vous à J. H. A. Labelle, imprimeur de LA NATION, St-Jérôme.

BOITE DE POSTE NO. 5

TÉLÉPHONE BELL NO. 18

J. Alf. Bélanger

EMBOUTEILLEUR

DE LA

Célèbre Eau Minérale St-Georges

ET

Manufacturier de toutes sortes
d'Eaux Cazeuses.**MARCHAND EN GROS****DE****TOUTES SORTES DE CIGARES.**

EMBOUTEILLEURS DE LA

BIÈRE

CANADIAN BREWING

Téléphone Bell No. 18.

Boite de Poste No. 5.

SAINT-JEROME, - P. Q.**LA JOURNÉE DE LUNDI**

De L'Événement

Parti pour la bataille avec une majorité de 60 voix, le gouvernement ne revient qu'avec trente huit voix, un ministre battu à Charlevoix, et M. Gouin lui-même défait à Montréal, la métropole du Canada.

Le gouvernement Whitney, au contraire, revient avec une majorité augmentée de 30 pour cent.

En somme, personne ne le niera, c'est un succès pour le parti conservateur.

Ayant à combattre toutes les influences provinciales et fédérales, les oppositionnistes sans argent pour faire les dépenses les plus légitimes, ont cependant réussi à reconstituer dans la province de Québec une opposition qui relèvera le niveau de notre législature.

Il n'y a qu'une voix dans le parti conservateur et même parmi un grand nombre de libéraux pour regretter la défaite de MM. Pelletier et Leblanc, qui s'étaient jetés dans la bataille avec une énergie admirable et dont les services passés nous justifiaient d'espérer une appréciation plus juste de leur valeur et de leurs mérites. Nous répondons aux vœux de tous les hommes de cœur en leur souhaitant une revanche prochaine.

Tout en regrettant ces échecs malheureux et aussi la défaite de leurs candidats dont le dévouement à la chose publique et surtout leur supériorité sur la plupart de leurs adversaires, nous donnaient raison d'espérer mieux, le résultat général est incontestablement encourageant pour les adversaires du régime actuel.

Dans la province de Québec, la période de l'autocratie est passée, et il va falloir au gouvernement compter avec ses adversaires et se défendre. Dix-huit députés de première valeur vont donner au gouvernement provincial des occasions de combat d'où il sortira de plus en plus amoindri.

Que nos amis se préparent à s'amuser dès la prochaine session.

Quant à l'influence de la journée d'hier sur les prochaines élections fédérales, elle ne peut être que des plus favorables, et l'on comprend immédiatement ce qui arrivera lorsque les deux partis se rencontreront sur le champ plus vaste de la politique fédérale. Si les conservateurs ont pu remporter de tels succès dans un combat particulier alors qu'ils avaient

Oranges et la Santé

POUR L'ESTOMAC ET LA PEAU.

Bien peu de personnes réalisent l'importance de la peau en ce qui concerne la santé et la maladie.

Ces millions de petites glandes ou pores ont pour mission de débarrasser le système de matières de rebut que le sang apporte à la peau. C'est un fait admis par les médecins que la peau, à son état normal excrète plus de matières de rebut et d'urée que les reins. Songez donc la quantité énorme de poisons qui s'accumule dans le système, quand la peau ne fonctionne pas normalement.

La peau et l'estomac sont intimement associés. Lorsque vous rencontrez une personne dont la peau est sèche et rude vous pouvez être certain qu'elle souffre d'indigestion ou de constipation ou même de ces deux maladies.

Vous pouvez soulager ces deux affections par l'usage judicieux du jus d'orange. Prenez le jus d'une orange tous les matins, avant le déjeuner et employez "Fruit-a-tives" le soir.

"Fruit-a-tives" est un remède composé de jus des fruits et préparé sous forme de tablettes. Le jus frais, extrait des oranges, des pommes, des figues et des prunes est ensuite combiné afin d'intensifier l'action médicale.

Le jus d'orange seul ne peut guérir ces maladies de la peau, de l'estomac et des intestins. Mais lorsqu'il est employé en combinaison avec "Fruit-a-tives" il guérit positivement.

Vous pouvez acheter "Fruit-a-tives" chez votre marchand ou nous vous l'envoyons sur réception du prix.—50 cents la boîte, 6 boîtes pour \$2.50. "Fruit-a-tives" Limited, Ottawa, Ont.

contre eux toutes les influences coalisées, le triomphe leur sera facile dans une bataille générale. Quatre provinces font aujourd'hui bloc conservateur tandis que dans les autres le parti libéral est en baisse.

A Québec même nous aurons numériquement et intellectuellement la plus forte opposition que nous ayons eue depuis 1900.

Le régime libéral est mortellement blessé.

Cahiers "Souvenir"

Nous recevons de la librairie J. B. Rolland & Fils de Montréal, une enveloppe contenant trois superbes cahiers d'exercices, riche couverture représentant avec texte explicatif au verso, les bas reliefs du Monument de Mgr Laval, dont le dévoilement aura lieu en juin prochain, lors des grandes fêtes jubilaires du III^e Centenaire de la fondation de Québec.

Nous ne pouvons que féliciter cette ancienne Maison de son esprit d'initiative toujours pratique et cette fois si patriotique; car l'on ne peut jamais rappeler trop souvent à la mémoire de notre jeunesse canadienne-française, le souvenir des héroïques dévouements qui ont illustré l'origine de sa glorieuse nationalité.

Ces cahiers sont en vente chez tous les libraires au prix de 25 cts l'enveloppe de de trois cahiers assortis, franco par la poste.

La Maison P. Simard

EPICERIE DE GROS ET DETAIL

IMPORTATEUR DIRECT DE

VINS, LIQUEURS, EPICERIES, ETC.

Contrôle les meilleures marques de Brandies, tels que :

CESAR COLLIN, COUSIN & FRÈRE, HAMEL GENTIBERT, GUIMOND & FILS, ETC. GRAND CHOIX DE SCOTCH JOHN DEWAR, KILMARNOCK, McARTHUR, HUGH McADAM & CO., RHUM ST-GEORGES, BLACK JOE, LES GINS DE KUYPER, MELCHERS. GRAND CHOIX DE VINS PORT, CHERRY, CLARETS.

VIN GINGEMBRE, en caisse et au gallon.

Beau choix de Liqueurs Françaises, tel que :

CHARTREUSE JAUNE ET VERTE, BENÉDICTINE, CREME DE MENTHE, CREME DECACAO, CURACAO, SHERRY BRANDY, ANISETTE, MARASCHINO, ETC.

Les Epiceries sont de première qualité, à des prix raisonnables.

Cette maison rivalise avec avantage avec les grandes maisons de Montréal pour les prix et la qualité de ses marchandises.

Les hôteliers et le commerce en général épargnent de l'argent en faisant affaire à cette maison. Un soin tout spécial à bien servir les clients. Tout le monde y est traité sur le même pied.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Baume Rhumal

**25 Ans
de
Succès!**

Le Remède le plus efficace et le plus digne de confiance pour la prompte guérison des: Rhume, Toux, Bronchite, Exacerbation de Voix, Cramp et autres Affections de la Gorge et des Poumons.

Pas d'effets fâcheux à craindre

Vendu chez tous les marchands **25c.** la bouteille.

Préparé par L. R. BARIDON 15 RUE ST-JEAN MONTREAL, QUEBEC

Polices d'Assurance de \$1,000

Contre les Accidents



Donnees Gratuitement

DANS le but d'annoncer la célèbre marque "PROGRESS BRAND", (hardes faites pour hommes)

M. J. D. Guay,

a décidé d'émettre une police d'assurance contre les accidents au montant de \$1,000.00, pour le terme d'une année à partir de l'achat d'un habillement ou d'un pardessus, au bénéfice des acheteurs de la marque "Progress Brand".

Pour la perte d'un bras, d'une jambe ou des yeux, par suite d'un accident, le porteur de la police aura droit à \$500. Cette police est garantie par THE GENERAL ACCIDENT ASSURANCE CO., de Toronto.

Prière de remarquer que ces articles seront toutes vendus aux prix réguliers, soit de \$8.00 à \$15.00.

EN VENTE CHEZ

J. D. GUAY
MAGASIN GENERAL
ST-JEROME, P. Q.

HOTEL C. P. R.

N. E. N. SEGUIN Prop.

STE SCHOLASTIQUE, P. Q.

Accommodation de première classe, chambres confortables, water-closet, etc.
Donnons des repas à toute heure et service de charretier à la demande des voyageurs.

TELEPHONE BELL No. 80.
117-315

M. Isenberg

MARCHAND DE

Guenilles, Os, Vieilles Claques, Fer, Fonte, Cuivre, Pellateries, Etc.

Les prix de Montréal sont payés comptant.

279-283 Rue LABELLE
Saint-Jerome, P. Q.



Si vous avez besoin de
VERRES, LONGONS ou LUNETTES
bien adaptés qui vous donneront
une parfaite satisfaction
CONSULTEZ E. E. DU VERGER
Opticien Diplômé
Reconnu par la Législature de Québec.
10 ans de pratique à Chicago.
Examen gratuit de la vue.—Prix raisonnables.
Vos Artículos: Amortissement complet.
202 St. Denis, près Ste-Catherine, MONTREAL

Société des Froids Funéraires de Saint-Jerome



\$1.50 par année pour votre famille

S'adresser à Téléphone Bell No. 80.

JOS. TRUDEL

Entrepreneur de Pompes Funébres

J. TRUDEL, ST-JEROME

Encadrement d'images.

26-1-07

BUANDERIE SAINT-JEROME

Tout ouvrage fait à la main. Aucune machine ni ingrédients chimiques ne sont employés.
RIDEAUX DE DENTELLE une spécialité.
PRIX MODÉRÉS.

Geo. Lepage

Rue St-Georges, ST-JEROME

Meunier & Rolland

MANUFACTURIERS

PORTES ET CHASSIS,

JALOUSIES, MOULURES

Bois de Charpente, Bois préparé, Tournage, Découpage, Etc.

Toutes sortes de travaux faits promptement et à des prix modérés.

MEUNIER & ROLLAND

ancienne manufacture Limoges, près du moulin à farine de M. Maille SAINT-JEROME.

Felix Brunelle



SPÉCIALITÉ :
Sulkeys-Bicycles et
Sulkeys de chemin.

FORGERON
VOITURIER



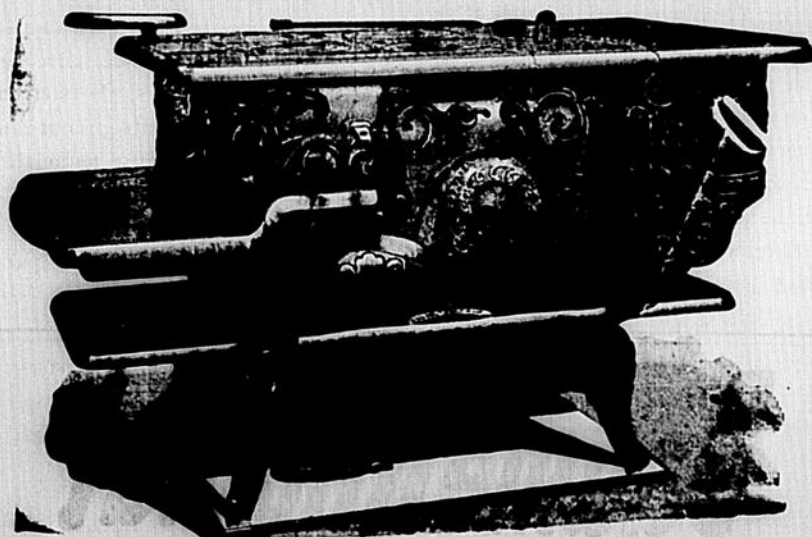
Toutes sortes de
Voitures
et Réparages

ST-EUSTACHE, P. Q.

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

POELES DE CUISINE ET AUTRES,
COURROIES POUR MOULINS,
SCIES RONDES, DYNAMITE,
FERRONNERIES, PEINTURES, VERNIS,
FAIENCE, POTERIE VERRERIE,
FERBLANTERIE, ETC., ETC.



Chaque poêle vendu est accompagné d'un certificat au sujet de la qualité et de la cuisson.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ELECTRIQUES de qualité supérieure pour 25c.

BICYCLETES RED BIRD, de Brantford, Ont.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc., au prix du gros.

S. G. LAVIOLETTE.

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE, ST-JEROME

R. GUENETTE FILS & CIE

MANUFACTURIERS
ENTREPRENEURS.

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Tournage, Découpage, Meubles de toutes sortes, Etc.

Nous donnerons des estimés pour n'importe quel genre d'ouvrage en menuiserie.

CHEMIN DE LA MANUFACTURE ROLLAND.

Tel. Bell No. 98.

ST-JEROME, P. Q.

J. ART. BELANGER

MARCHAND DE
CHAUSSURES

Chaussures de toutes sortes et dans les derniers goûts pour convenir à toutes les bourses.

Agent pour la célèbre claqué Jacques-Cartier.

150 RUE ST-GEORGES

Porte voisine de la Pharmacie Gilbert,

St-Jerome, P. Q.

PAQUETTE & MORIN

FONDEURS

Manufaturiers de Machines, Chaudières, Machines à Vapeur
et à Gazoline, Etc.

STE-THERESE, P. Q.

Vous trouverez toutes espèces de morceaux de Machineries, courroies
marbres, etc., à notre

Atelier de Machinerie
(*MACHINE SHOP*)

où nous faisons toutes les réparations aux Engins à Vapeur, à Gazoline et
généralement tout ce qui concerne la machinerie.

Si vous avez n'importe quelle réparation à faire allez chez

PAQUETTE & MORIN
STE-THERESE, P. Q.

Echos du District

A Saint-Jérôme

—Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. Adolphe Meilleur de notre ville arrivé mardi. Le défunt était âgé de 57 ans et laisse sa femme et trois enfants, un fils et deux filles.

Les funérailles du défunt ont eu lieu jeudi. De nombreux parents et amis ont reconduit la dépouille mortelle à sa dernière demeure. Les porteurs étaient MM. Edouard Clark, Godfroy Valiquette, Siméon Monette et F. Léveillé. Conduisaient le deuil M. Adolphe Meilleur son fils, M. Théodore Grignon son beau-frère, M. Sam. Grignon son neveu et autres parents.

Nous prions la famille du regretté défunt d'accepter nos sympathies.

—M. le notaire Sigouin a transporté son bureau au No. 161, rue St Georges dans l'ancienne maison de M. Louis Labelle, huissier.

—Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs que Mme Alexis Galipeau est dangereusement malade.

—Madame F. Latour de notre ville est décédée presque subitement hier.

COMMIS DEMANDÉ. — Un commis d'expérience sachant l'anglais et le français possédant de bons certificats, trouvera une place permanente chez C. E. LAFLAMME.

—Il y a eu séance régulière du conseil du comté de Terrebonne mercredi. Aucune question de grande importance n'a été discutée. La plupart des maires étaient présents.

GRANDES COURSES

Le fameux Cheval Rouge rentrera sur la piste à St-Jérôme et luttera avec le non moins fameux Cheval Vert.

—L'hon. juge Robidoux était en notre ville mercredi et a rendu jugement dans les causes en contestation d'élection de MM. Asselin, Brunet et Gareau de St-Faustin. L'élection a été annulée sur de simples formalités de la tenue de l'élection par le secrétaire le Dr Pelletier.

Le juge a aussi rendu jugement dans la cause de Wilfrid Maillé contre la corporation de la ville de St-Jérôme qu'il condamne à \$70.

Dans la cause de Alphonse Montigny vs la corporation de St-Canut cette dernière est condamnée à \$100.00 plus deux piastres par jour pour souffrances morales.

—**ARGENT À PRÊTER** par divers montants sur hypothèque. Achat de créances, etc.

S'adresser J. E. Parent N. P.

St-Jérôme.

GRAINE DE MIL, GRAINE DE TRÈFLE
GRAINS DE SEMENCE

Toutes les graines de Mil et de Trèfle que nous offrons en vente sont inspectées au Gouvernement et garantie nette de toute mauvaise herbe.

Nos prix sont bas.

Aussi Orge, Blé-d'Inde, Blé de choix. Notre avoine locale qui est achetée dans les meilleures contrées de terre forte de la province est bonne et bon marché.

Les cultivateurs sont invités à venir voir nos grains de semence avant d'acheter ailleurs.

C. E. LAFLAMME.



Cette étiquette garantit la
qualité du tabac noir
à chiquer

Black Watch

En grosses palettes. 2010

—Mardi matin avait lieu en notre église paroissiale, le mariage de notre ami M. Oscar Clark fils de M. Edouard Clark avec Melle Marie Léonie Gagnon fille de M. Léon Gagnon.

M. Edouard Clark était le témoin de son fils et M. Léon Gagnon celui de sa fille.

Nos meilleurs souhaits aux jeunes époux.

—Les bières de la maison Dawes connues sous les noms de Cheval Rouge et Cheval Vert embouteillées par Zotique Allaire sont sur le marché, les chaleurs approchent, hâtez-vous de les demander.

—M. L. de G. Lachaine et son fils Edmond, comptable à la Banque Hochelaga Montréal sont allés en excursion de pêche dans le nord.

A l'occasion des noces d'argent sacerdotales de M. le Curé F. X. de la Durantaye, une magnifique soirée dramatique et musicale sera donnée dans la salle du marché :

Le programme suivant sera exécuté : Réjouissons-nous, marche, de la Durantaye, La Traviata, sélection sur l'opéra de Verdi Théo. Moses-Tobani, Orchestre Jérômien. Le Faux Notaire, Comédie en 3 actes, 1er Chez André Bernard, à Paris. Chant par Mlle Yvonne Pepin, avec accompagnement d'orchestre Gaieté espagnole, boléro. Paul Eno, La Paloma, sérénade Jérômienne. C. Yradier, Orchestre Jérômien, Le Faux Notaire 2ème acte, A l'étude du notaire Tocasson, rue de Ménilmontant, à Paris. Chant par Mlle Yvonne Pepin, avec accompagnement d'orchestre, La Vie d'Artiste, valse. Johann Strauss, Le Faux Notaire 3ème acte. Encore à l'étude du notaire Tocasson. Papillons bleus, valse. Waldteufel, Bonsoir, pas redoublé. Victoire.

Hâtez-vous de retenir vos sièges à la librairie Prévost. Prix d'entrée, 25 cts. Sièges réservés, 35 cts.

Portes ouvertes à 7h. 30 Lever du rideau à 8h.

Noces d'argent Sacerdotales

A l'occasion de la vingt cinquième année de prêtrise du Révérend M. F. X. de la Durantaye, notre curé, des fêtes organisées par les citoyens de Saint-Jérôme commenceront dimanche.

Une grand'messe solennelle sera chantée dimanche en l'église paroissiale, par le jubilaire à laquelle messe Mgr Archambault de Joliette sera probablement présent.

Le sermon de circonstance sera prononcé par M. l'abbé F. X. Ecurement, curé de Sainte-Cunégonde à Montréal.

Le sermon sera suivi de la présentation de cadeaux. A la soirée un feu d'artifice

sera lancé en son honneur au carré Labelle, tandis que l'orchestre de St-Jérôme exécutera un programme musical en plein air au kiosque du carré Labelle.

Le lendemain il y aura représentation dramatique dans la salle du marché par un cercle d'amateurs de St-Jérôme.

Les mardi, mercredi et jeudi il y aura réception dans les différentes maisons d'éducatrices de notre ville.

C'est avec un plaisir tout particulier que LA NATION offre à notre si dévoué et si digne curé ses meilleurs souhaits à l'occasion d'un si mémorable anniversaire.

Bravo Deux Montagnes !

Nous enregistrons avec un plaisir particulier le succès de notre ami et ancien rédacteur à LA NATION, M. Arthur Sauvé.

C'est une démonstration claire de ce que peut une énergique persévérance allée au travail.

M. Sauvé est un jeune qui s'est livré au journalisme dès sa sortie du collège. La politique l'attirait et il est arrivé du premier coup au succès dans un comté relativement difficile à reprendre à l'ennemi.

Sans moyens pécuniaires et ayant à lutter contre des adversaires retors comme M. J. A. C. Ethier, le succès de M. Sauvé est assurément l'un des plus éclatants de la dernière lutte.

Il faut dire aussi que le comté des Deux-Montagnes, est l'un de ceux où les influences corruptrices ont le moins de prises.

La population entièrement agricole et vivant dans une large aisance méprise ceux qui tentent de la corrompre par le whiskey et l'argent.

Bravo électeurs des Deux Montagnes ; c'est en vous respectant vous même que vous aurez des députés ayant le souci de leur dignité et qui vous feront honneur.



HOTEL VICTORIA

ED. LANGLOIS, Prop.

Tél. Bell No. 39.

ST-JEROME, P. Q.

La CAISSE d'ECONOMIE des CANTONS du NORD St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent.

Escompte les billets de commerce et les billets d'encan.

Fait toutes espèces de collections.

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique.

Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.

Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,
Gérant.

AVIS

Toute personne qui désire acheter une terre ou une propriété dans un village ou une ville ou qui désire vendre sa propriété ou l'échanger pour un commerce quelconque, ferait bien de s'adresser à MM. Derouin & Lorrain, de St-Jérôme.

MM. Derouin & Lorrain sont en rapport avec les agents les plus compétents de Montréal et donne toujours pleine satisfaction.

LA NATION est publiée par la Cie. d'Imprimerie de Saint-Jérôme, qui en est propriétaire, et est imprimée par J.-H.-A. Labelle, imprimeur, à Saint-Jérôme, P. Q.

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

guéri en quelques heures à l'aide de l'Elixir Anti-Rhumatique du Dr Joseph Comtois, qui fait une spécialité du Traitement du Rhumatisme Aigu, Chronique, Artériosclérotique, Inflammatoire, Musculaire, Goutteux, ainsi que du Lombago et de la Sciaticque. \$2.50 la bouteille. Demandez-le à votre pharmacien, ou à M. le Dr JOSEPH COMTOIS, 1636 rue St-Jacques, angle de la rue Atwater, Montréal.

Consultation chez lui, à domicile ou par correspondance.

UNION ASSURANCE SOCIETY

ETABLIE EN 1714

L'ACTIF DEPASSE \$25,000,000

L'une des plus anciennes et des plus puissantes compagnies de feu. Déjà au gouvernement de \$525,000. Pour informations, s'adresser à

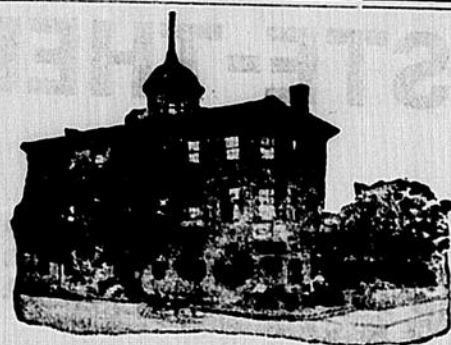
T. L. MORRISSEY, Gérant, Montréal.

JOS. BÉRETTE, St-Jérôme.

J. M. DORION, Agent Général,

1496 St-M. Dorion sera à St-Jérôme une fois par semaine.

Leclaire, P. Q.



Telephone Longue Distance 37

P. Q.

Hotel Beaulieu

G. A. Beaulieu, Prop.

Cuisine française. Le mieux aménagé pour Banquets. Attention spéciale pour les voyageurs de commerce.

Le plus Grand Hotel de la Ville

PRÈS DE LA GARE

ST-JEROME, P. Q.

Spécialité : Bières Allemandes Importées